

PILIER 2 : FAVORISER L'INTERACTION ENTRE FISCALISTES ET CONSOLIDEURS

1 jour

MAÎTRISER LES ENJEUX FISCAUX, COMPTABLES ET IT POUR UN REPORTING EFFICACE

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés.

PRÉMIÈRES DU REPORTING FISCAL MULTINATIONAL

- › Les différents projets de l'OCDE et leur implication en Europe et en France
- › Country by Country Reporting
- › Principes d'application et évolution en cours

[Explorer] Discussion de groupe : comment le CbCR est-il géré dans votre groupe ?

ASPECTS FISCAUX

- › Définition du groupe
- › Spécificités de définitions Pilier 2 vs périmètre de consolidation
- › Définition du Taux d'Imposition Effectif (TIE) par juridiction fiscale
 - Détermination de la base d'imposition : quel résultat pour quels retraitements ?
 - Détermination des impôts et taxes à intégrer dans le calcul
- › Paiement de l'impôt complémentaire : qui doit payer quoi et où ?

[Explorer] Discussion de groupe : quelles problématiques et discussions en cours au sein de votre groupe ?

Cas pratique : détermination d'un TIE

ASPECTS COMPTABLES (PRINCIPES-CLÉS DES IFRS ET FOCUS IAS 12)

- › Des normes locales aux IFRS : passer du résultat fiscal français (2058) au résultat retraité IFRS et comprendre ce passage pour les différentes juridictions fiscales des sociétés du groupe
- › Impôts différés : principes, comptabilisation et détermination
- › Quels impacts sur le suivi de l'imposition minimale ?

[Explorer] Discussion de groupe : quelles problématiques et discussions en cours au sein de votre groupe ?

IMPACTS ATTENDUS

- › Simplifications permises à court, moyen et long terme : comment renforcer l'efficacité du reporting ?
- › Impacts organisationnels et système d'information
- › Travaux conjoints à planifier pour les équipes comptables consolidation, fiscales et informatiques

[Explorer] Discussion de groupe : quelles problématiques et discussions en cours au sein de votre groupe ?



OBJECTIFS

Décrypter les exigences en matière d'imposition minimale des groupes dans le cadre du Pilier 2.
 Déterminer le mode de calcul du Taux Effectif d'Impôt (sociétés concernées, résultat de base pour le calcul, ...).
 Repérer les simplifications possibles à court et moyen terme.
 Évaluer les impacts organisationnels et techniques sur les systèmes d'information.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

Une expertise croisée au service des participants, grâce à l'animation conjointe par un avocat fiscaliste et un expert en consolidation/reporting.
 Une approche résolument interdisciplinaire, mobilisant les compétences en fiscalité, comptabilité, consolidation et systèmes d'information pour construire un reporting Pilier 2 cohérent.
 Une pédagogie active et concrète, fondée sur l'analyse de cas d'actualité, les échanges entre participants et la co-construction d'outils directement applicables.
 Un format conçu pour l'action, avec des feuilles de route et des exercices opérationnels pour une mise en œuvre immédiate au sein des organisations.

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Fiscalistes, directeurs et contrôleurs financiers, responsables financiers, consolidation et comptabilité, consolideurs, contrôleurs de gestion, comptables, experts comptables, commissaires aux comptes.
 Aucun niveau de connaissance préalable n'est requis.

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Pendant la session : présentation accompagnée de nombreuses illustrations tirées de l'actualité et de communications institutionnelles réelles. Application immédiate des points abordés permettant de s'assurer de l'acquisition des connaissances : discussions entre participants et avec l'animateur, élaboration de feuilles de route et mise en application de la méthodologie proposée. Après : apports documentaires. L'animateur est disponible pour répondre à toute question relevant de la formation.

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation.
 Évaluation à chaud et à froid.

PROCHAINES SESSIONS

FinHarmony :
 le 19 septembre 2025
 le 26 novembre 2025

Sessions en régions :
www.gereso.com/FHPIL

Participant(e)

☐ Mme ☐ M. Nom

Prénom

Fonction

E-mail
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)

Tél. (ligne directe)

Tél. mobile (pour infos de dernière minute)

Mesures compensatoires pour les personnes en situation d'handicap :

Formation choisie

Titre

Référence

Dates

Lieu

Options proposées pour certaines formations :
- Accès e-ressources pendant un an (remise de 40% sur le prix public)
- Veille juridique pendant un an (remise de 70% sur le prix public)
- Expertise décisionnelle d'une heure (remise de 30% sur le prix public)

Merci de préciser votre choix :
☐ Accès e-ressources* ☐ Veille juridique* ☐ Expertise décisionnelle

Indiquez le tarif total (Formation + option(s) choisie(s))

Entreprise / Établissement

Raison sociale

Adresse

Code postal | | | | | Ville

Téléphone Fax

N° d'identification (TVA intracommunautaire)

Code APE / NAF N° Siret | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Responsable de l'inscription

☐ Mme ☐ M. Nom Prénom

Service/Fonction

Tél. (ligne directe) E-mail

Facturation/Règlement

☐ FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de ☐ Mme ☐ M.

Nom

Prénom

Service/Fonction

E-mail

Libellé de la facture

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

☐ OUI ☐ NON

Si OUI, numéro :

GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

Prise en charge (si parcours certifiant) :

☐ CPF ☐ Entreprise ☐ OPCO

☐ FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO

Numéro de prise en charge

Adresse de votre OPCO

Code postal | | | | | Ville

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à :

Le :

Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur www.gereso.com/mentions-legales-et-cgv